

DEPARTEMENT de la H.TE-GARONNE.

Arrondissement de Villeneuve

MAIRIE de Montroquien

N.° 6

Du quatrieme jour du mois de Mai mil huit cent dix-sept, à cinq heures du Soir

ACTE DE MARIAGE de Paul Julouf age de trois ans, ne a Villeneuve le quinquiesme jour du mois de Septembre an 1781 ainsi qu'il résulte de l'extrait en forme de son acte de naissance qu'il nous a exhibé; profession de demeurant à autoune département de la Haute-Garonne fils de feu François Julouf et de Jacqueline Sie' Marie's

Et de Marguerite Villedieu agee de dix-neuf ans, nee à Montroquien le quatrieme jour du mois de Septembre an 1818 ainsi qu'il résulte de l'extrait en forme de son acte de naissance qu'elle nous a exhibé; demeurant à Montroquien département de la Haute-Garonne fille Mineure de Germain Villedieu demeurant à Montroquien département de la Haute-Garonne et de Marie Cabret et Marie's habitans à Montroquien

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage faites devant la principale porte de notre maison commune; la première publication, le vingt-trois du mois de avril de l'an 1817 à l'heure de neuf heures du matin et la seconde, le vingt-sept du mois d'avril de l'an 1817 à l'heure de neuf heures du matin ensemble les extraits de naissances des époux extraits et portuaires du père de l'époux et de la mère de l'épouse de l'époux et de la mère de l'épouse de l'épouse de l'époux fait par nos collègues notaires Loyat et autoune du dit neuf avril 1817 publié et affiché le 20 et 21 avril 1817

Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, nous Maire officier de l'état civil, faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées, et du chapitre VI du titre du Code civil, intitulé du Mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que Paul Julouf et Marguerite Villedieu

sont unis par le mariage; de quoi avons dressé acte En présence de Germain Villedieu demeurant à Montroquien département de la Haute-Garonne profession de Brocheur age de quarante-neuf ans père de l'époux

De Pierre Augé demeurant à Montroquien département de la Haute-Garonne profession de Brocheur age de trente-deux ans oncle des parties

De Louis Audoulat demeurant à Montroquien département de la Haute-Garonne profession de Tanneur age de trente-trois ans oncle des parties

Et de Jean Duloy demeurant à Montroquien département de la Haute-Garonne profession de Cultivateur age de trente-trois ans oncle des parties

Lesquels, après qu'il leur en a été aussi donné lecture, l'ont signé avec nous et les parties contractantes. Les époux et les deux premiers teneurs ont déclaré ne savoir signer de ce Requis ont signé

Requis adyt

DEPARTEMENT de la H.TE-GARONNE.

Arrondissement de Villeneuve

MAIRIE de Montroquien

N.° 7

Du dixieme jour du mois de Septembre mil huit cent dix-sept, à 9 heures du Soir

ACTE DE MARIAGE de André Jiquette age de vingt-quatre ans, ne à Montroquien le dix-neuf du mois de Septembre an 1818 ainsi qu'il résulte de l'extrait en forme de son acte de naissance qu'il nous a exhibé; profession de cultivateur demeurant à Montroquien département de la Haute-Garonne fils de feu Pierre Jiquette demeurant à Debide département de la Haute-Garonne et de Claire Rieu et Marie's

Et de Mariamne Doffos agee de vingt-neuf ans, nee à Albi le vingt-cinq du mois de Octobre an 1788 ainsi qu'il résulte de l'extrait en forme de son acte de naissance qu'elle nous a exhibé; demeurant à Montroquien département de la Haute-Garonne fille Mineure de Jean André Doffos Decidé demeurant à Albi département de la Haute-Garonne et de feu Cécile Jiquette Marie's decedez habitans quant ils vivoient dans la commune d'Albi département de la Haute-Garonne

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage faites devant la principale porte de notre maison commune; la première publication, le 24 jour du mois d'août de l'an 1817 à l'heure de neuf heures du matin et la seconde, le treizieme du mois d'août de l'an 1817 à l'heure de neuf heures du matin ensemble les extraits de naissances des époux extraits et portuaires du père de l'époux et de la mère de l'épouse de l'époux et de la mère de l'épouse de l'épouse de l'époux fait par nos collègues notaires de Villeneuve le vingt-cinq août et huit septembre 1817 publié et affiché le 20 et 21 août 1817

Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, nous Maire officier de l'état civil, faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées, et du chapitre VI du titre du Code civil, intitulé du Mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que André Jiquette et Mariamne Doffos

sont unis par le mariage; de quoi avons dressé acte En présence de Jean Pierre Larroche demeurant à Montroquien département de la Haute-Garonne profession de Cultivateur age de soixante-trois ans oncle de l'époux

De André Larroche demeurant à Montroquien département de la Haute-Garonne profession de Cultivateur age de trente-quatre ans cousin de l'époux

De Jean Mascard demeurant à Montroquien département de la Haute-Garonne profession de Cultivateur age de trente-huit ans oncle des parties

Et de Jean Esquies demeurant à Montroquien département de la Haute-Garonne profession de Carillonneur age de cinquante-trois ans oncle des parties

Lesquels, après qu'il leur en a été aussi donné lecture, l'ont signé avec nous et les parties contractantes. Les époux et les deux premiers teneurs ont déclaré ne savoir signer de ce Requis ont signé

J. Esquies mascardes Bourliac adyt